



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-071

PUBLIÉ LE 26 MARS 2021

Sommaire

PREFECTURE DE GUADELOUPE / Bureau de la coordination interministérielle

971-2021-03-25-00004 - Arrêté RF/ n° 2021/516 du 25 mars 2021 portant
composition de la commission d'expulsion des étrangers (COMEX) (2 pages) Page 3

PREFECTURE DE GUADELOUPE

971-2021-03-25-00004

Arrêté RF/ n° 2021/516 du 25 mars 2021 portant
composition de la commission d'expulsion des
étrangers (COMEX)



ARRÊTÉ RF/n° 2021/ 516 du 25 MARS 2021
Portant composition de la Commission d'expulsion des étrangers (COMEX)

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L. 522.1 et L.522.2, instituant dans chaque département, une commission d'expulsion des étrangers ;

Vu les articles R 522.1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu l'ordonnance de délégation n° 20/94 du 22/07/2020 du tribunal judiciaire de Basse-Terre ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 2 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Bruno ANDRE, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre ;

Vu les courriels du 15/07/2020 et 04/08/2020 du vice-président du Tribunal Judiciaire de Basse-Terre informant de la désignation des membres de la commission d'expulsion des étrangers ;

Vu le courriel du 30/07/2020 du chef de juridiction informant de la nomination d'un conseiller en qualité de membre titulaire de la commission d'expulsion des étrangers ;

Vu le courriel du 22/03/2021 du chef de juridiction informant de la nomination d'un conseiller en qualité de membre suppléant de la commission d'expulsion des étrangers ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pointe-à-Pitre ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2020/1352 du 7 août 2020 portant composition de la commission d'expulsion des étrangers (COMEX) est abrogé.

Article 2 : La commission départementale d'expulsion (COMEX) est composée comme suit :

Président : Monsieur Philippe JOUANGUY vice-président du tribunal judiciaire de Basse-Terre.

Membres titulaires :

- Madame Annabelle LE SAUCE, vice-présidente du tribunal judiciaire de Basse-Terre, chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention.

- Madame Elisabeth THERBY-VALE, conseillère, affectée au tribunal administratif de la Guadeloupe.

Membres suppléants :

- Madame Fayrouze IBNOUHACHIM, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Basse-Terre.
- Monsieur MALJEVIC Steven, conseiller, affecté au tribunal administratif de la Guadeloupe.

Article 3 : La directrice de la cohésion sociale peut être entendue par la commission.

Article 4 : Le secrétariat de la commission est assuré par le pôle départemental de l'immigration et de l'intégration.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guadeloupe.

LE SOUS-PRÉFET

Bruno ANDRÉ